

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 11
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2022
VILLE - CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES –
OFFICE DU TOURISME -CIMETIERES

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
4 mars 2022		33	26	30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière, en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD , Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle NOURI à Mme Eve STEINMETZ, M. Elio DAMO à M. Jacques BACQUET, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, M. Guillaume GUÉRIN à Mme Isabelle SUCHET.

Absents : M. BUSNEL, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Secrétaire de séance : Marie-Line BIANCHI

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 3 mars 2022,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire pour la Ville, le Centre Nautique Les Issambres, l'Office du Tourisme et les cimetières présenté au titre de l'exercice 2022, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à « l'Administration Territoriale de la République » codifiées à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dans les communes de 3 500 habitants et plus,

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

L'examen du Budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du Budget, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant le vote du Budget, et devant donner lieu à une délibération,

L'article D. 2312-3.-A.- du C.G.C.T. stipule que le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B.- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le Maire au Conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- ✓ A la structure des effectifs ;
- ✓ Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- ✓ A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Commune. »

Ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux, et dont la méconnaissance entache d'illégalité la délibération par laquelle l'assemblée délibérante adopte le Budget Primitif.

La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire ne constitue, dans ces conditions, qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire, mais son absence est de nature à entraîner l'annulation des étapes ultérieures, et notamment le Budget Primitif. Au terme de ce débat, aucune décision ne s'impose à l'ordonnateur qui, en tant qu'exécutif, prépare et propose le Budget qu'au cours d'une séance ultérieure.

L'article L 2312-1 du CGCT précise que l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat.

La réponse ministérielle à la question écrite n° 09712 de Mme HERZOG, publiée au J.O. du 23 janvier 2020 indique qu'une délibération est nécessairement soumise au vote sous peine de nullité et que par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport d'orientation budgétaire pour la Ville, le Centre Nautique Les Issambres, l'Office du Tourisme et les cimetières présenté au titre de l'exercice 2022.

VOTE pour PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour la Ville, le Centre Nautique Les Issambres, l'Office du Tourisme et les cimetières au titre de l'exercice 2022, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

A l'unanimité

25 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme Isabelle SUCHET, Mme Line KERGOURLAY, M. Ken TISSIER, M. Guillaume GUÉRIN, Mme Claude ICHARD),

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 10 mars 2022



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022



ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2022

PREAMBULE

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Le contexte économique

- a. Situation internationale et nationale
- b. Loi de finances pour 2022

B. Les orientations budgétaires

- a. Analyse rétrospective
- b. Les orientations pour 2022

C. Les ressources humaines

- a. Structure des effectifs et chiffres clés
- b. Les dépenses de personnel
- c. La durée effective du travail
- d. Evolution prévisionnelle pour 2022

D. La structure de la dette

- a. Evolution de l'encours de dette
- b. Un désendettement conséquent en 2021
- c. La capacité de désendettement
- d. La projection de l'extinction de la dette

II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMRES

A. Le contexte actuel et rétrospectif

B. Les ressources humaines

C. Les orientations 2022

III. L'OFFICE DE TOURISME

A. Rétrospective 2021

- a. Fréquentation des points d'accueil
- b. Fréquentation de la destination
- c. Ressources humaines
- d. Commercialisation

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

B. Perspectives et plan d'actions prévisionnel 2022

- a. Enjeux 2022
- b. Les grands axes 2022

C. Evolution de la situation financière

- a. Les dépenses de fonctionnement
- b. Les dépenses d'investissement
- c. Les recettes de fonctionnement

IV. LES CAVEAUX

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville, notamment par la présentation d'une analyse rétrospective.

Le DOB a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur les projets de leur collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail

Le ROB fait l'objet d'une transmission au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il doit également faire l'objet d'une publication.

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière de la commune.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que le budget 2022 s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population roquebrunoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

I. LE BUDGET PRINCIPAL AR Prefecture

083-218391075-20220310-DEFI0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

A. Le contexte économique

a. Situation internationale et nationale

Après un pic constaté au dernier trimestre 2021, la reprise économique mondiale va ralentir. L'économie mondiale ne devrait pas rattraper son niveau d'avant la pandémie de COVID 19 avant 2023, avec un redressement beaucoup plus rapide dans les économies avancées que chez les émergents et les pays pauvres.

En effet, selon la Directrice Générale du FMI, l'obstacle le plus immédiat à la croissance est le « grand fossé vaccinal », beaucoup de pays n'ayant que trop peu accès aux vaccins.

Les Etats-Unis et la Chine, qui restent des moteurs essentiels de la croissance mondiale, devraient voir leurs productions revenir aux niveaux d'avant la pandémie courant 2022.

La plupart des pays émergents et en développement mettra malgré tout encore de nombreuses années à se rétablir, toujours selon la Directrice Générale du FMI. Les taux d'inflation qui ont augmenté très rapidement dans un certain nombre de pays et les pressions pesant sur les prix pourraient également jouer sur la croissance mondiale.

Une difficulté à prendre en compte actuellement et qui peut encore freiner la reprise économique provient de problèmes logistiques qui ont désynchronisé les chaînes d'approvisionnement mondiales, entraînant des blocages dans les ports, des pénuries pour toute une gamme de matériaux, en particulier les semi-conducteurs, et une hausse des coûts d'exportation.

Au niveau européen, et en raison d'une santé meilleure que prévue pour la France et l'Italie, la croissance de la zone euro a pour sa part été révisée à la hausse.

Dans le détail, la croissance 2021 a atteint 5 % en Espagne, **7 % en France, niveau supérieur à la moyenne des « 30 glorieuses »**, 7,5 % au Royaume-Uni et seulement 2,8 % en Allemagne (en raison de la pénurie des semi-conducteurs). Pour les Etats-Unis, la croissance s'élève à 5,7 %.

Contre toute attente, la deuxième économie mondiale qu'est la Chine connaît sa plus forte croissance depuis une décennie avec un taux de 8,1 %.

Au niveau national, le contexte est à la reprise économique marquée par une accélération du rétablissement de l'activité sur les derniers mois de 2021. Cela laisse présager un niveau élevé de l'activité en 2022.

Ce rebond se traduit par un déficit public plus limité qu'attendu, à 7 % du PIB en 2021 au lieu de 8,2 % annoncé précédemment (9,4 % prévu par la Loi de Finances Rectificative n° 1 de 2021), grâce à une reprise économique plus forte qui va permettre à l'Etat d'engranger davantage de recettes fiscales.

L'activité pourrait dépasser, dès fin 2021, son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, soutenu par le plan de relance et un environnement de taux toujours favorable.

Le projet de Loi de Finances pour 2022 anticipe une croissance pour la France de + 4 %.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 est « assez sobre » s'agissant des dispositions concernant les finances locales :

- maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement à périmètre constant,
- poursuite du renforcement de la péréquation avec une augmentation des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR),
- maintien d'un soutien particulièrement élevé à l'investissement local (DSIL) avec un abondement exceptionnel de 350 M€ dédiés au financement des opérations prévues dans les contrats de relance et de transition écologique,
- doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité de 10 à 20 M€, pour les communes ayant plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou situées dans un parc national ou un parc naturel marin et ayant moins de 10 000 habitants.

Pour rappel, depuis 2021, la réforme de la taxe d'habitation est mise en œuvre pour les communes qui voient la recette de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Mais cette vision optimiste est loin d'être partagée par l'ensemble des élus locaux. Certains mettent en avant le décrochage en matière de pouvoir d'achat que les collectivités subissent, du fait du regain de l'inflation. Ils pointent aussi le coût de la hausse du Smic et des mesures en faveur de la catégorie C qui s'appliqueront le 1^{er} janvier 2022 et qui auront un impact budgétaire sur les communes.

Ils soulignent enfin que pour soutenir l'investissement des collectivités, un coup de pouce à l'autofinancement - via par exemple une hausse de la DGF - serait plus pertinent que des dotations d'investissement.

B. Les orientations budgétaires

a. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective des données budgétaires se limite aux années 2018 à 2021 dans un souci de comparaison des chiffres à périmètre constant. En effet, jusqu'en 2017 inclus, les activités scolaires, sportives, de loisirs et l'école des arts étaient gérées dans des budgets annexes sous forme d'établissements publics administratifs.

Certains services tels que la communication et l'événementiel étaient également assurés par la SEML SARGET et n'intégraient pas les chiffres du budget ville de manière identique et facilement comparable.

La dissolution des établissements publics administratifs et l'arrêt du marché de prestations avec la SEML SARGET a conduit à une reprise sur le budget principal de l'intégralité des services concernés.

L'ensemble des données à compter du 1^{er} janvier 2018 porte sur un périmètre identique et permet une lisibilité et une comparaison fiable.

AR Prefecture		RETROSPECTIVE 2018-2021			
Analyse		2018	2019	2020	2021
083-21850105-20220310-DEL0310202211-DE	Reçu le 11/03/2022				
	Publié le 11/03/2022				
Recettes de					
fonctionnement courant	28 844 859,27 €	29 713 687,01 €	30 058 915,86 €	31 544 491,65 €	
Dépenses de					
fonctionnement courant	23 021 555,93 €	23 702 111,95 €	22 884 363,50 €	22 875 445,87 €	
Epargne de gestion	5 823 303,34 €	6 011 575,06 €	7 174 552,36 €	8 669 045,78 €	
Résultats financiers	-1 401 999,21 €	-1 285 436,31 €	-1 191 925,74 €	-929 077,03 €	
Résultats exceptionnels	475 813,89 €	267 069,96 €	447 031,88 €	281 459,85 €	
Résultats des provisions	-185 194,68 €	30 731,75 €	-165 733,14 €	-415 809,97 €	
Epargne brute	4 711 923,34 €	5 023 940,46 €	6 263 925,36 €	7 605 618,63 €	
Remboursement du					
capital de la dette	3 611 797,45 €	3 799 131,10 €	3 803 414,26 €	4 035 808,19 €	
Epargne nette					
(autofinancement net)	1 100 125,89 €	1 224 809,36 €	2 460 511,10 €	3 569 810,44 €	
Dépenses réelles					
d'investissement	8 362 550,11 €	7 580 240,19 €	8 432 897,64 €	7 344 623,19 €	
Recettes réelles					
d'investissement	6 749 803,58 €	6 072 533,20 €	8 208 916,63 €	4 188 200,78 €	
Besoin de financement	1 612 746,53 €	1 507 706,99 €	223 981,01 €	3 156 422,41 €	
Emprunts nouveaux	2 625 000,00 €	3 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00 €	
Variation du fonds de					
roulement	-512 620,64 €	-282 897,63 €	2 236 530,09 €	413 388,03 €	
Résultat de fonct de					
l'exercice N au 31/12	4 334 681,73 €	6 827 298,14 €	8 676 587,43 €	12 696 262,85 €	
Encours de dette au					
31/12	43 997 590,42 €	43 198 459,32 €	43 862 167,70 €	39 826 359,51 €	
Capacité de					
désendettement	9,34	8,60	7,00	5,24	

❖ Les recettes de gestion courante

✓ Les recettes de gestion courante évoluent essentiellement grâce à une dynamique des bases de fiscalité importante, liée à l'absence de document d'urbanisme finalisé qui a contribué fortement à l'expansion de la commune.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2016-2021
Base taxe d'habitation	64 030 000 €	64 928 000 €	66 845 000 €	68 231 000 €	68 902 000 €	68 855 932 €	7,54%
Base taxe foncière (bâti)	39 621 000 €	40 701 000 €	41 565 000 €	42 865 000 €	43 604 000 €	43 945 000 €	10,91%
Base taxe foncière (non bâti)	509 700 €	505 600 €	484 700 €	492 400 €	508 800 €	502 400 €	-1,43%
Total	104 160 700 €	106 134 600 €	108 894 700 €	111 588 400 €	113 014 800 €	113 303 332 €	8,78%

Ces évolutions des bases portent sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti. L'analyse permet de mettre en évidence une revalorisation des bases de l'ordre de 8,78 % sur la totalité de la fiscalité locale entre 2016 et 2021.

AR Prefecture	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2016-2021 en %
083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE Produit fiscal global 3/2022	19 477 001 €	19 995 810 €	20 548 517 €	20 823 608 €	21 621 072 €	11,01%
Publié le 11/03/2022						

A préciser que l'augmentation du produit fiscal sur cette période est uniquement la résultante de la forte dynamique des bases, les taux étant inchangés depuis le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle une légère diminution des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâti a été approuvée.

Depuis 2021, la taxe d'habitation disparaît au bénéfice de 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'en 2023.

La mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production entraîne, depuis 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties se traduit, à compter de 2021, par un « rebasage » du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour chaque commune, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, soit 39,65 % (24,16 % (taux inchangé communal) + 15,49 % (taux départemental)) pour la commune de Roquebrune-sur-Argens

Conformément aux engagements de la municipalité, il n'est pas prévu d'alourdir la pression fiscale par l'augmentation des taux pour l'année 2022.

- ✓ L'attribution de compensation versée en 2021 par ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION est stable depuis 2018 et s'élève à 1 735 442,35 €. Elle diminuera en 2022 suite au transfert de compétences de la gestion des eaux pluviales urbaines et s'établira à 1 650 187,51 €.
- ✓ Les mesures prises par le gouvernement en matière de contribution au redressement des comptes publics entrées en vigueur depuis 2015 ont très largement impacté les recettes de la collectivité.

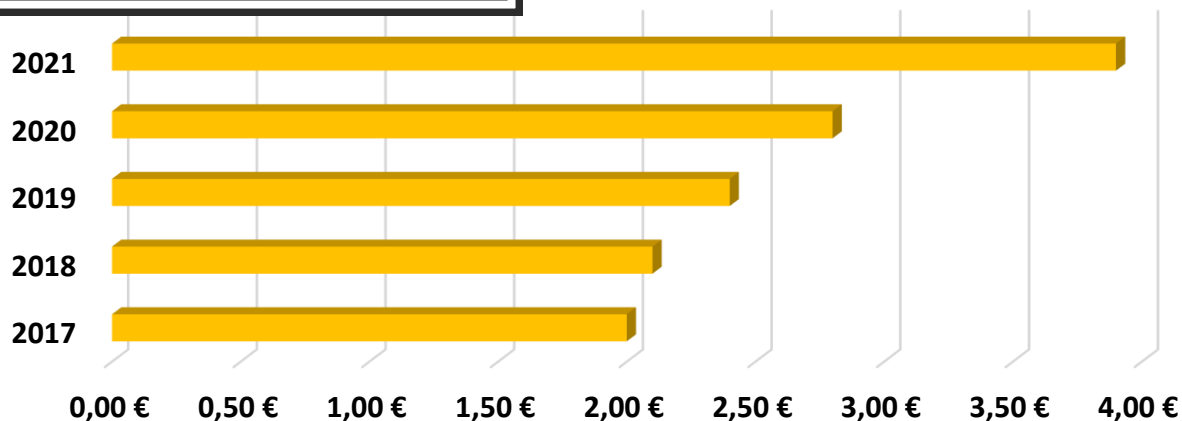
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2014-2021
DGF	2 460 105 €	1 878 122 €	1 336 372 €	932 739 €	944 610 €	936 207 €	902 328 €	850 011 €	-65,45%

Les dotations de l'Etat (DGF) ont diminué de 65,45 % entre 2014 et 2021, ce qui représente une perte de recettes de plus de 1,6 M€.

La DGF, annoncée stable par la Loi de finances pour 2021, a finalement **diminué de 52 k€** pour notre commune.

- ✓ Les droits de mutation sont également une composante importante dans les ressources de la collectivité et progressent de façon significative tous les ans.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxes additionnelles droits de mutation	2 033 830,37 €	2 127 329,38 €	2 401 316,18 €	2 821 156,57 €	3 957 425,28 €



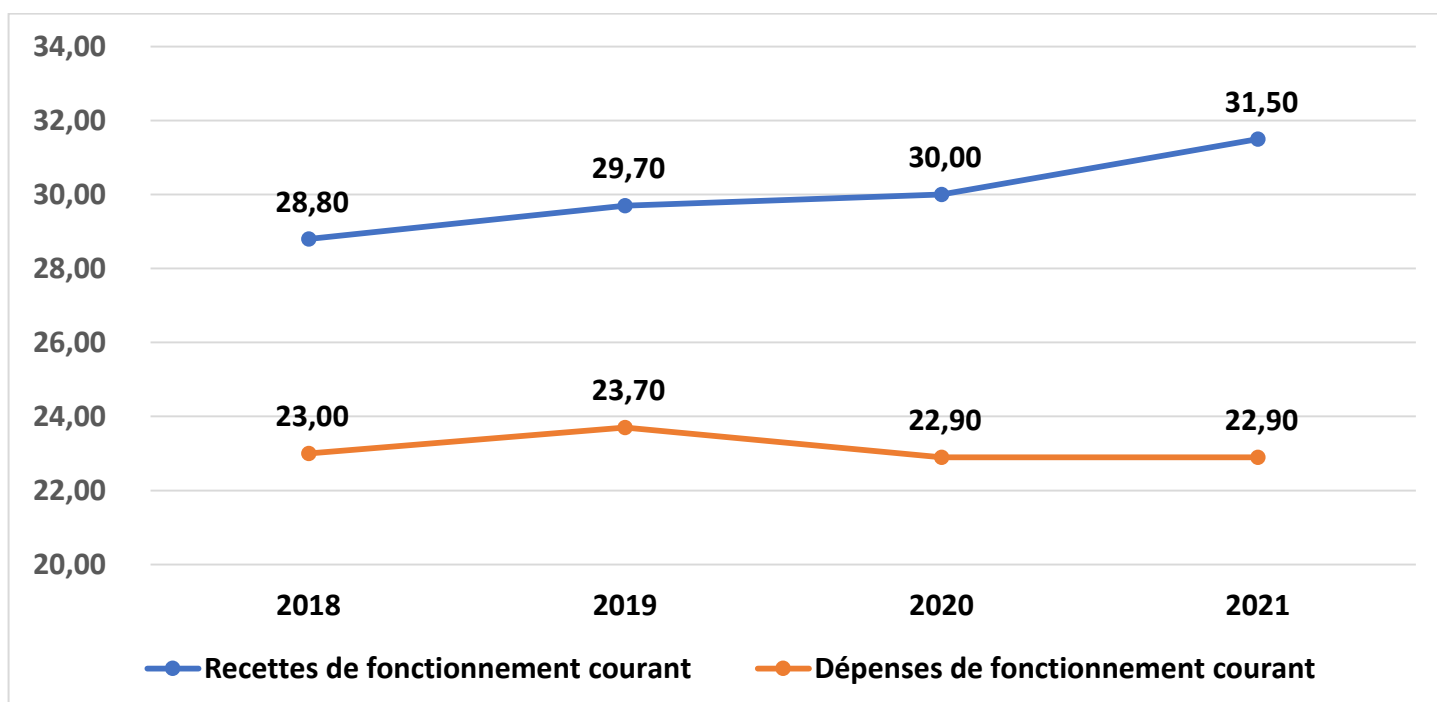
❖ Les dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante, après une progression en 2019, ont diminué en 2020, certaines dépenses n'ayant pas été réalisées dans les mêmes proportions que les années précédentes du fait de la pandémie, notamment au niveau des animations et manifestations.

Elles sont stables en 2021, alors que certains secteurs d'activités ont retrouvé un rythme de fonctionnement d'avant crise sanitaire.

La progression constante des recettes et la stabilité des dépenses permettent d'éviter tout effet ciseaux

	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courantes	28 844 859,27 €	29 713 687,01 €	30 058 915,86 €	31 544 491,65 €
Dépenses de fonctionnement courantes	23 021 555,93 €	23 702 111,95 €	22 884 363,50 €	22 875 445,87 €



❖ Une épargne brute qui couvre largement le remboursement du capital de la dette....

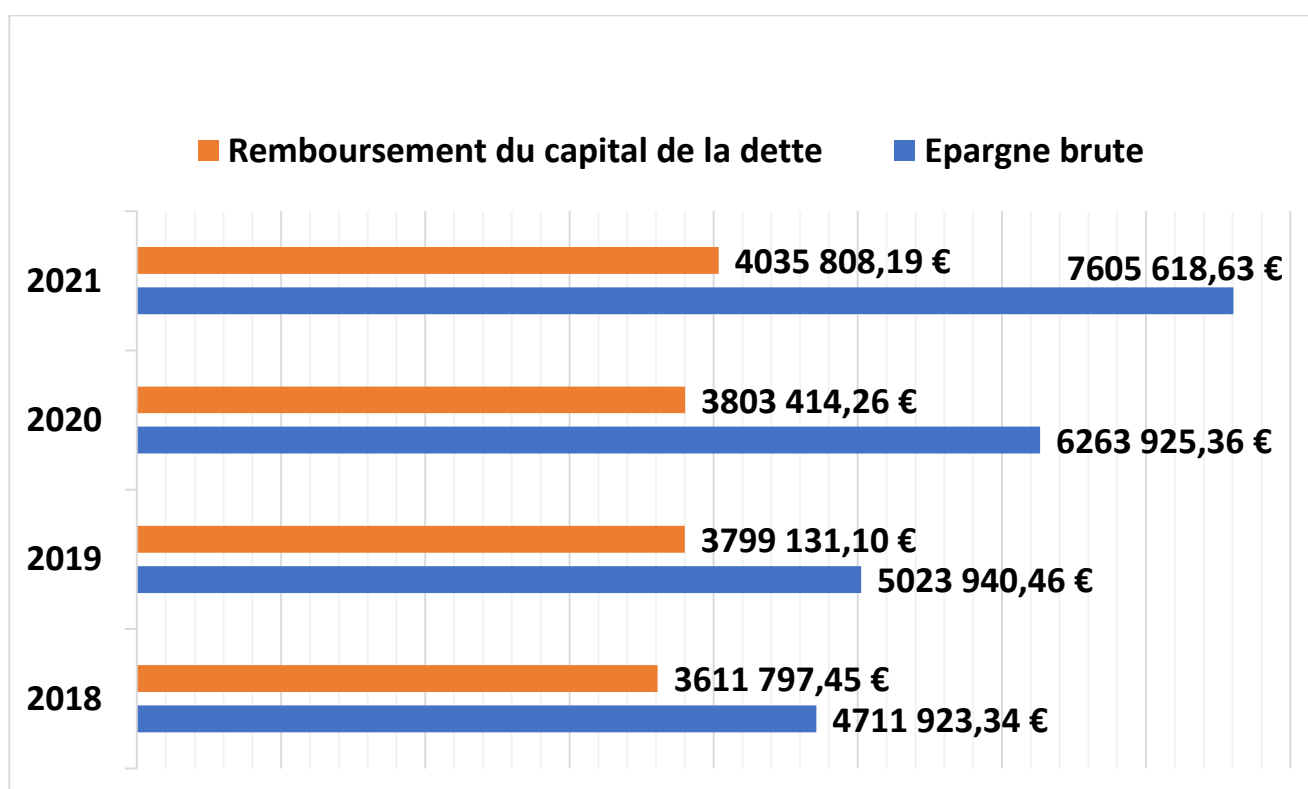
083-21851493-20220310-DML031020211 DE
 Reçu le 11/03/2022
 Publié le 11/03/2022

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette).

Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements et/ou couvrir le remboursement de sa dette.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative). Il s'agit d'un indicateur de la solvabilité de la collectivité.

Depuis 2018, l'épargne brute permet de couvrir le capital de la dette à rembourser annuellement, ce qui permet de ne pas placer notre collectivité dans une situation de forte dégradation financière.



❖ ... Une épargne nette qui augmente de 191,46 % en 2 ans mais qui reste encore trop faible pour couvrir les besoins en équipements.

Cependant, l'endettement important accumulé sur les années antérieures fait peser une lourde charge sur les finances de la collectivité et restreint considérablement les capacités d'investissement pour les années à venir.

En effet, l'épargne nette, qui correspond au solde de l'épargne brute restant disponible après déduction du remboursement du capital de la dette, est trop faible au regard des besoins en équipements nécessaires, en lien avec une population en constante augmentation.

Au cours des 5 dernières années, la Commune a enregistré une croissance démographique de + 17,80 %, la population évoluant de 12 576 habitants en 2017 à **14 815 habitants en 2021**.

La commune doit prendre en considération cette évolution et dimensionner l'ensemble de ses équipements, notamment au bénéfice des générations futures. Les projets « phares » retenus au PPI portent sur l'extension des groupes scolaires et les réfectoires de la Bouverie et du Village, ainsi que le réaménagement des crèches.

AR Prefecture

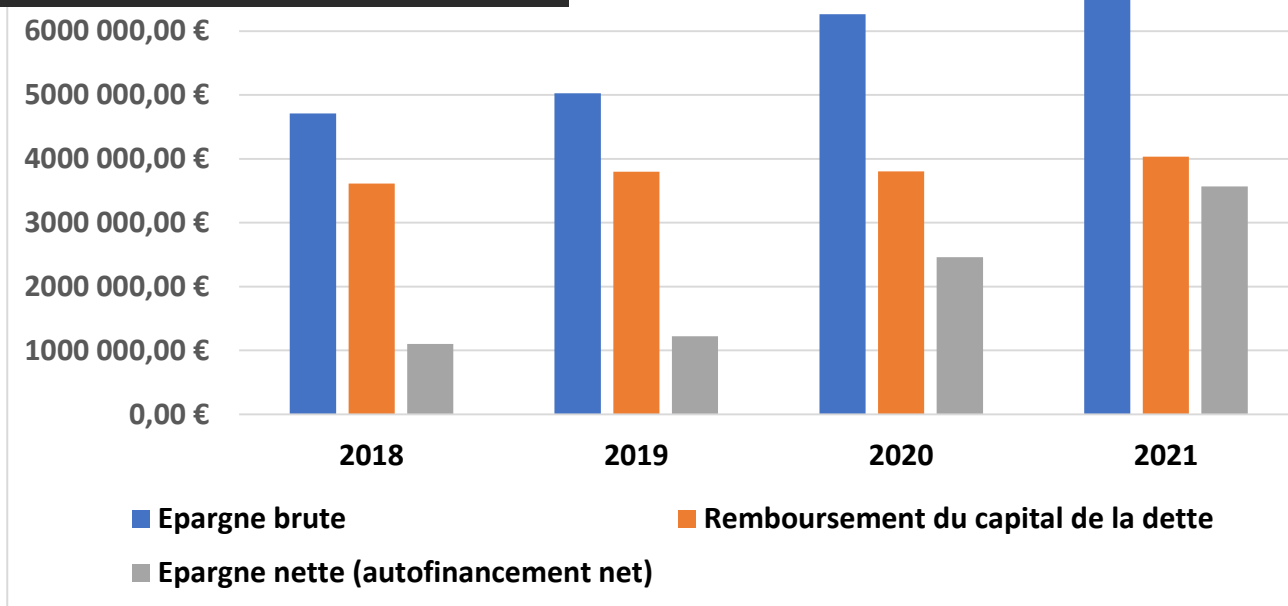
8000 000,00 €

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 08/03/2022

7000 000,00 €



❖ Les recettes d'investissement

RETROSPECTIVE 2018-2021				
Analyse	2018	2019	2020	2021
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 366 425,56 €	1 607 721,66 €	2 889 757,26 €	2 526 293,60 €
FCTVA	759 330,00 €	505 493,00 €	541 465,00 €	677 790,00 €
Taxes d'aménagement	409 463,74 €	575 327,53 €	560 657,72 €	543 135,80 €
Subventions	335 346,00 €	344 588,22 €	159 215,16 €	440 981,38 €
Emprunts	2 625 000,00 €	3 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00 €
Régularisation d'emprunts	222 634,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remb du capital prêt CAVEM et SPIC stationnement	31 604,07 €	33 051,04 €	34 566,70 €	0,00 €
Divers	0,00 €	6 351,75 €	23 254,79 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	6 749 803,58 €	6 072 533,20 €	8 208 916,63 €	4 188 200,78 €
Total des recettes réelles hors emprunt nouveau	4 124 803,58 €	3 072 533,20 €	4 208 916,63 €	4 188 200,78 €

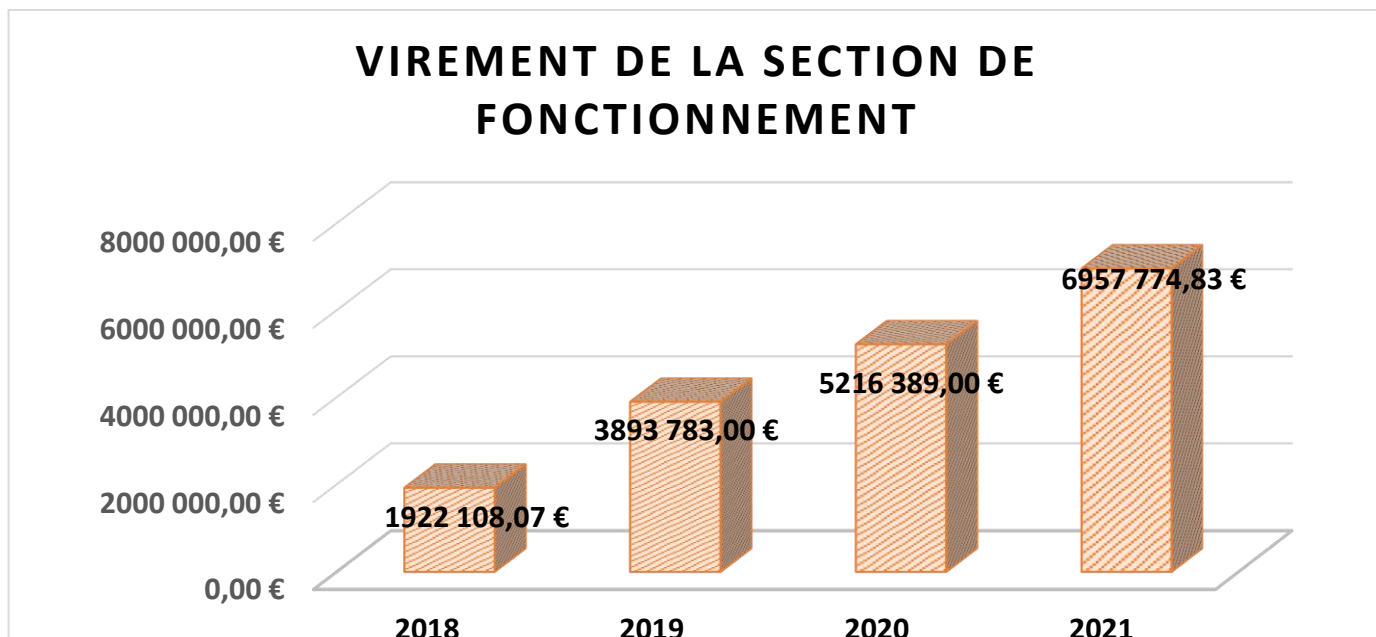
Les recettes réelles d'investissement subissent une diminution considérable par rapport à 2020, uniquement par l'absence totale de recours à l'emprunt nouveau, dans le but d'accentuer le désendettement de la collectivité.

Les recettes réelles, neutralisées de tout recours à l'emprunt nouveau, sont stables depuis 2018, à l'exception de l'année 2019. Le niveau plus faible de 2019 s'explique essentiellement par l'affectation de résultat inférieure aux autres années.

AR Prefecture
 083118801-20220310-DEL0310202211-DE
 Reçu le 11/03/2022
 Publié le 11/03/2022

Le virement de la section de fonctionnement, résultante de la différence entre les recettes et les dépenses provisionnelles de fonctionnement, devrait progresser de plus de 368 % par rapport à 2018 et se situer à environ 9

Ce virement, bien qu'uniquement budgétaire, contribue également à la couverture des dépenses d'investissement.



❖ Les dépenses d'investissement

RETROSPECTIVE 2018-2021				
Analyse	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipements	4 523 710,45 €	3 753 170,09 €	4 625 756,64 €	3 308 815,00 €
Dépenses financières	3 838 839,66 €	3 827 070,10 €	3 807 141,00 €	4 035 808,19 €
Total des dépenses réelles d'investissement	8 362 550,11 €	7 580 240,19 €	8 432 897,64 €	7 344 623,19 €

Les dépenses d'équipement diminuent en 2021 du fait de la mise en œuvre et de la phase de préparation des opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement. Le rythme devrait s'accélérer en 2022 avec le démarrage des projets d'extension des groupes scolaires de la Bouverie et du Village et la construction du gymnase du collège André CABASSE

Les dépenses financières, relatives au remboursement du capital de la dette, représentent en moyenne 96,36 % des recettes réelles d'investissement sur la période 2018-2021. Ce phénomène est la conséquence d'un endettement trop important et réduit les capacités d'équipement de la collectivité.

b. Les orientations pour 2022

L'audit financier réalisé fin 2020 mettant en avant l'insuffisance de l'épargne nette indispensable à la réalisation d'équipements, du fait d'un endettement trop important, a été mis en œuvre dès la gestion 2021. L'absence de réels investissements structurants au cours des derniers mandats et l'évolution constante de la population créant des besoins considérables en réalisation d'équipements ont été pris en considération et les mesures de redressement ont été prises en compte dès la gestion 2021

L'année 2022 s'établit dans la continuité de cette volonté de répondre au mieux aux besoins de la population.

AR Prefecture

083-218301015-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

Les capacités financières limitées de la collectivité, mises en exergue par rapport aux besoins structurants, permettent de maintenir les objectifs rigoureux engagés sur la gestion précédente et de les poursuivre sur l'année à venir :

- Maintien des charges à caractère général de l'ensemble des services de la ville et des budgets annexes, dans une volonté de maîtriser le train de vie de la collectivité, tout en assurant la qualité des services publics
- Poursuite de l'optimisation des recettes propres
- Poursuite de la maîtrise de la masse salariale en privilégiant la mutualisation ou la permutabilité des postes
- Réduire l'impact de l'endettement sur les années à venir
- Ajuster le programme d'investissement établi fin 2020, en fonction de l'avancement des projets et de l'apparition de projets nouveaux
- Contenir la pression fiscale, en maintenant les taux de fiscalité
- Solliciter la contribution de partenaires extérieurs au financement des projets

❖ Les moyens pour les atteindre...

D'importantes mesures ont d'ores et déjà été entreprises par l'équipe municipale pour atteindre ces objectifs ambitieux. Sans entrer à ce stade dans le détail du budget, il est néanmoins possible de préciser que ces mesures se poursuivront sur l'année 2022

✓ L'effort particulier demandé à l'ensemble des services de la ville et des budgets annexes en vue de diminuer les dépenses courantes en 2021 a permis de dégager des marges de manœuvre intéressantes, tant sur les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général) que sur les dépenses « récurrentes » d'investissement. La gestion 2022 s'établira dans le même ordre d'idée, avec un statu quo sur les dépenses de fonctionnement et une légère augmentation des dépenses « récurrentes » d'investissement (+ 2 %).

- ✓ Les mesures de contrôle et de maîtrise de la masse salariale seront poursuivies, notamment en privilégiant le redéploiement des moyens existants pour éviter les recrutements (mobilité des agents en poste, mutualisation))

Les charges de personnel ont augmenté en moyenne de 3 % par an entre 2018 et 2020. Les mesures mises en œuvre en 2021 ont permis une réduction de 0,7 % par rapport à la masse salariale 2020, et ce malgré la création d'un nouveau pôle « patrimoine et culture », d'un service de contrôle de gestion, d'un service technique aux Issambres, de la reprise en régie du nettoyage des sanitaires aux Issambres, des absences d'agents pour cause de COVID et d'un service dédié à la gestion du programme « *Petites Villes de Demain* » auquel la Commune participe.

Pour 2022, la masse salariale ne devrait évoluer que de 0,44 % par rapport à 2021, tout en tenant compte d'un GVT (glissement vieillesse technicité) de l'ordre de 2 % par an.

- ✓ Le programme d'investissement prévu sur la durée du mandat a donné lieu à une révision fin 2021, pour tenir compte du contexte financier évolutif, de l'avancement des projets et d'éventuelles nouvelles opportunités.

Ces ajustements portent essentiellement sur des modifications de temporalité de réalisation des projets initialement retenus et sur des ajouts d'acquisitions foncières dont les opportunités sont pertinentes.

Le programme pluriannuel d'investissement revu pour la mandature s'établit ainsi :

		PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS					
AR Prefecture		2021	2022	2023	2024	2025	2026
083	2433000000-DEL0310202211-DE						
Rec	Voies et réseaux (ville)	470 000,00 €	374 492,69 €	000 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Pub	La Bouverie 3/2022						
	Réfection route de marchandise (solde)	330 000,00 €	337 906,01 €				
	Voie de contournement (pour mémoire)						
	Eclairage public	502 569,00 €	379 034,90 €	472 536,00 €	435 296,00 €	397 032,00 €	360 914,00 €
	Aménagement lac de l'Aréna			200 000,00 €	0,00 €		
	Enfouissement réseaux	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Aménagement de pistes cyclables à la Bouverie	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	55 000,00 €
	Abri-bus PMR	41 667,00 €	39 302,09 €	41 667,00 €	41 667,00 €		
	Pose de la fibre	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Acquisition de fonciers agricoles	100 000,00 €	75 300,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	BÂTIMENTS COMMUNAUX						
	Aménagement du guichet unique	91 790,00 €	48 999,20 €				
	Construction du gymnase			300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	Réfection de la salle Calandri						300 000,00 €
	Regroupement des services municipaux (pour mémoire)						
	Construction d'une gendarmerie (pour mémoire)						
	Extension du groupe scolaire au village (y compris réfectoire)	100 000,00 €	16 320,00 €	150 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
	Extension du groupe scolaire à la Bouverie (y compris réfectoire et crèche)			300 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
	Réaménagement de la crèche du village					240 000,00 €	240 000,00 €
	Rénovation salle Eléa Perrin - maison des jeunes	10 000,00 €	26,08 €	40 000,00 €			
	Accessibilité programmée (handicap)	90 852,00 €	0,00 €	33 722,00 €	28 102,00 €	10 950,00 €	60 240,00 €
	Acquisition propriétés bâties	350 000,00 €	345 758,19 €	1 100 000,00 €			
	TOTAL PROJETS STRUCTURANTS	2 136 878,00 €	1 507 139,19 €	3 722 925,00 €	4 170 065,00 €	4 072 982,00 €	4 316 154,00 €
	Besoins des services dont	2 300 000,00 €		2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €
	entretien de voirie	350 000,00 €		350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
	entretien de bâtiments	400 000,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
	logiciels et matériels informatiques	255 000,00 €		255 000,00 €	255 000,00 €	255 000,00 €	255 000,00 €
	renouvellement parc auto tous services	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	débroussailllements	130 000,00 €		130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
	entretien équipements sportifs	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	autres (mobiliers, équipements divers, études diverses...)	1 015 000,00 €		1 015 000,00 €	1 015 000,00 €	1 015 000,00 €	1 015 000,00 €
	TOTAL BESOINS RECURRENTS	2 300 000,00 €		2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €
	TOTAL BESOINS RECURRENTS + PROJETS	4 436 878,00 €		6 022 925,00 €	6 470 065,00 €	6 372 982,00 €	4 201 118,00 €

✓ Les projets d'investissement prévus sont soumis à l'ensemble des partenaires susceptibles d'apporter un concours financier, dans le but de minimiser la part d'autofinancement à supporter par la collectivité.

❖ Le but recherché....

L'intégralité des mesures mises en place et dont les effets se sont traduits dès 2021 et se poursuivront en 2022 vise à réduire les charges de fonctionnement dans le seul but d'optimiser l'épargne brute et, par voie de conséquence, l'épargne nette destinée au financement des investissements.

Une politique de recherche de financements externes est également activement menée en complément.

Par effet de levier, le recours à l'emprunt devra, tous les ans, se situer à un niveau bien inférieur aux années précédentes, ce qui contribuera à poursuivre le désendettement de la collectivité.

❖ ...Les effets confirmés et significatifs sur la gestion 2021

Les mesures de redressement des comptes voulues pour la nouvelle mandature ont été mises en œuvre dès la prise de pouvoir de la nouvelle équipe municipale en juillet 2020. Les effets sont significatifs sur l'exercice 2021 avec une augmentation de 46,33 % de l'excédent de fonctionnement et une progression de 45,08 % de l'épargne nette par rapport à la situation à fin 2020.

C. Les ressources humaines
AR Préfecture

083-218301075-20220210-DPI.02103033ff-DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

a. Structure des effectifs et chiffres clés

Les emplois territoriaux pour notre Commune se répartissent ainsi au 1^{er} janvier 2022.

FILIERES	Titulaires	Stagiaires	Non Titulaires	Emplois Aidés	Emplois Jeunes	Apprentis	Collabora.	Temps non Complets	TOTAL
Administrative	91		7				3		101
Animation	26		34					7	67
Culture - Patrimoine - Bibliothèque	4								4
Police Municipale	27								27
Sociale	16								16
Sportive	9								9
Techniques	107		29	1				10	147
TOTAL	280		70	1			3	17	371
POURCENTAGE	75.47		18.87	0.27			0.81	4.58	100

Les « Titulaires » représentent la catégorie majoritaire de la Collectivité avec 75.47 %.

81.67 % des postes correspondent à des temps complets, 13.75 % à des emplois à temps partiel et 4.58 % à des postes à temps non complet.

FILIERES	Temps complet		Temps Partiel							Temps non complet		TOTAL
	Nombre	%	90%	80%	70%	60%	50%	Total	%	Nombre	%	
Administrative	78	77.23	1	18	1	1	2	23	22.77			101
Animation	51	76.12	1	6			2	9	13.43	7	10.45	67
Culture - Patrimoine - Bibliothèque	3	75.00		1				1	25			4

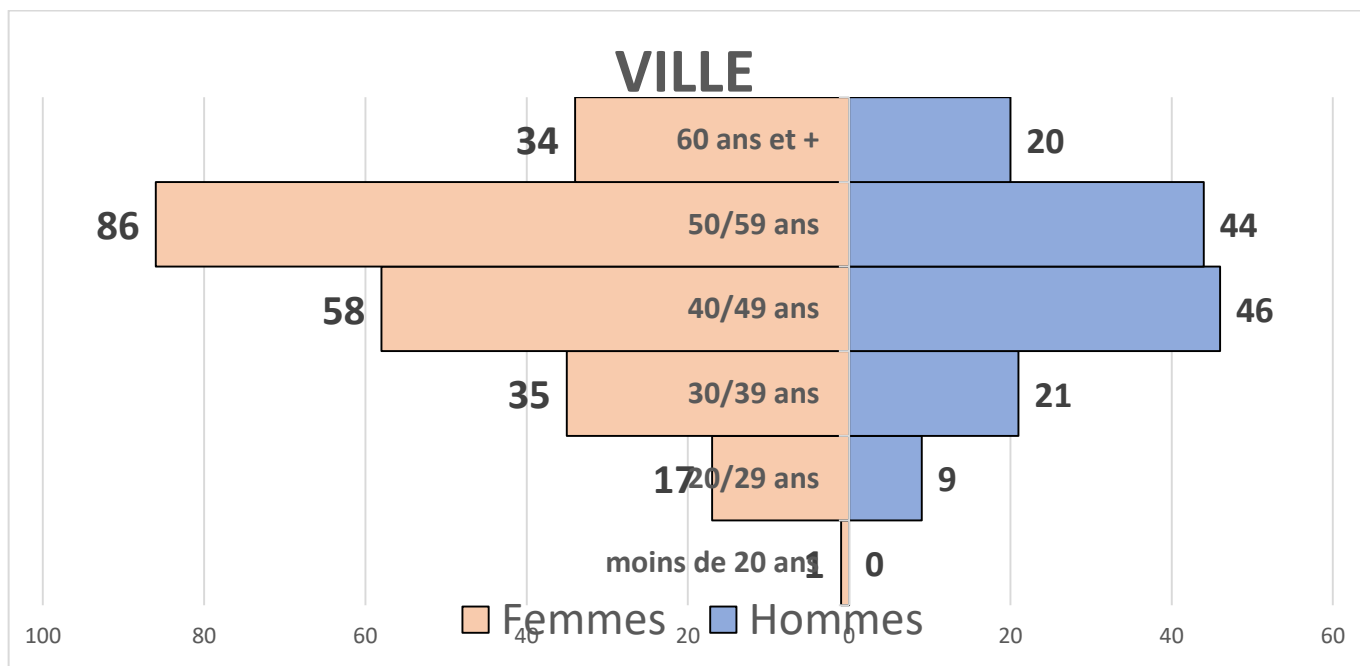
Police Municipale	AR 26	26	96.30		1			1	3.70			27
083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE												
Recu le 11/03/2022												
Sociale		12	75	4				4	25			16
Recu le 11/03/2022												
Sportive		7	77.78		1		1	2	22.22			9
Techniques		126	85.71	2	3		3	3	7.49	10	6.80	147
TOTAL		303	81.67	8	30	1	4	8	13.75	17	4.58	371

CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
Titulaires	163	58.21	117	41.79	280
Stagiaires					0
Non titulaires	53	75.71	17	24.29	70
Emplois aidés			1	100	1
Emplois jeunes					
Apprentis					
Collaborateurs	3	100			3
Temps Non Complets	12	70.59	5	29.41	17
TOTAL	231	62.26	140	37.74	371

Le taux global de féminisation est de 62.26 %.

La pyramide des âges de la Collectivité présente une forte proportion pour la tranche des 50/59 ans avec 35.04 %.

La tranche d'âge des « 60 ans et + » est, pour la première fois en légère baisse avec 8.10 % au 01/01/2019, 14 % au 01/01/2020, 15.72 % au 01/01/2021 et 14.56 % au 01/01/2022.



AR Prefecture

083 **RETRAITE** 20220310-DEL0310202211-DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

10 agents ont officiellement fait valoir leur droit à la retraite pour l'année 2021 dont 8 femmes et 2 hommes.

2 dossiers pour 2 agents féminins sont également en cours d'instruction pour un éventuel départ.

AVANTAGE EN NATURE

En 2021, 18 Agents de la Collectivité ont bénéficié d'un avantage en nature :

- 4 agents bénéficient de l'avantage en nature « logement » pour 1.376,40 € annuels pour un brigadier-chef principal, 2.455,80 € annuels pour un Adjoint Administratif, 3.200,40 € annuels pour un Agent de Maîtrise et 1.922,40 € annuels pour un adjoint technique Principal de 2°.

- 14 agents du Pôle Proximité Vie Educative (13 titulaires et 1 contractuel) bénéficient de l'avantage nature « Repas » pour un montant journalier de 4,95 €.

FORMATION 2021

445 inscriptions en formation ont été enregistrées durant l'année 2021 pour un montant de 41.494,36 €.
322 formations ont été réalisées pour 638,33 jours et 123 refus du CNFPT.

FORMATIONS CNFPT

- 131 formations au titre de la cotisation ont été dispensées pour une durée de 272,5 jours.
- 49 formations hors cotisation ont été dispensées pour la police municipale (FCO et formation préalable à l'armement) pour une durée de 97 jours.

AUTRES FORMATIONS

- 81 formations ont été dispensées pour les CACES, permis, habilitations électrique, PSC1 et BAFA) pour une durée de 169.5 jours.
- 36 formations ont été dispensées en interne pour la police municipale (maniement des armes) pour une durée de 38,5 jours.
- 1 formation a été enregistrée au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) pour une durée de 8 jours.
- 24 préparations concours ont été enregistrées pour une durée de 52.83 jours.

FORMATIONS PAYANTES

102 agents ont suivi une formation pour une durée de 119 jours et pour un montant total engagé de 38.075,50 €.

ARRETS DE TRAVAIL 2021

149 agents ont eu des arrêts de travail d'une durée totale de 8.206 jours, dont 5.145 jours pour maladie ordinaire (126 agents), 365 jours pour Congé Longue maladie (1 agent), 1.141 jours pour des congés de Longue Durée (4 agents), 56 jours pour congé pathologique (3 agents), 277 jours pour congé maternité ou paternité (3 agents), 68 jours pour accident de trajet (2 agents) et 1.154 jours pour accident de travail (10 agents).

ARRETS DE TRAVAIL 2021 LIES A LA 4^{ème} VAGUE DE LA COVID

Indépendamment des arrêts cités ci-dessus, 34 agents ont eu des arrêts de travail liés au COVID-19 d'une durée totale de 230 jours.

Cas contacts : 5 agents, pour 21 jours d'arrêt,

Covid déclaré : 29 agents, pour 209 jours d'arrêt

La mise en place du télétravail a toutefois limité l'impact de la pandémie.

AR Prefecture

083 **PERSONNEL HORAIRE** 0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 13/03/2022

Le personnel municipal qui bénéficie d'un aménagement à temps non complet (horaire) a pu effectuer, en 2021, 29.533 heures, dont :

- 20.073 heures d'entretien dans les bâtiments municipaux,
- 4.656 heures pour les loisirs,
- 794 heures pour le service Patrimoine
- 4.010 heures pour le pôle proximité vie éducative

HEURES SUPPLEMENTAIRES

7.918 heures supplémentaires ont été effectuées en 2021, principalement :

- A la Police Municipale, pour 4.715 HS,
- Au service Distribution, pour 1.453 HS,
- Au service Evènementiel, pour 882 HS,

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

79 agents ont bénéficié, durant l'année 2021, de la NBI pour un total annuel de 10.861 points.

TRAITEMENT DE BASE INDICIAIRE

Le traitement de base indiciaire mensuel (Décembre 2021) pour les titulaires s'élève à 492.888,81 €.

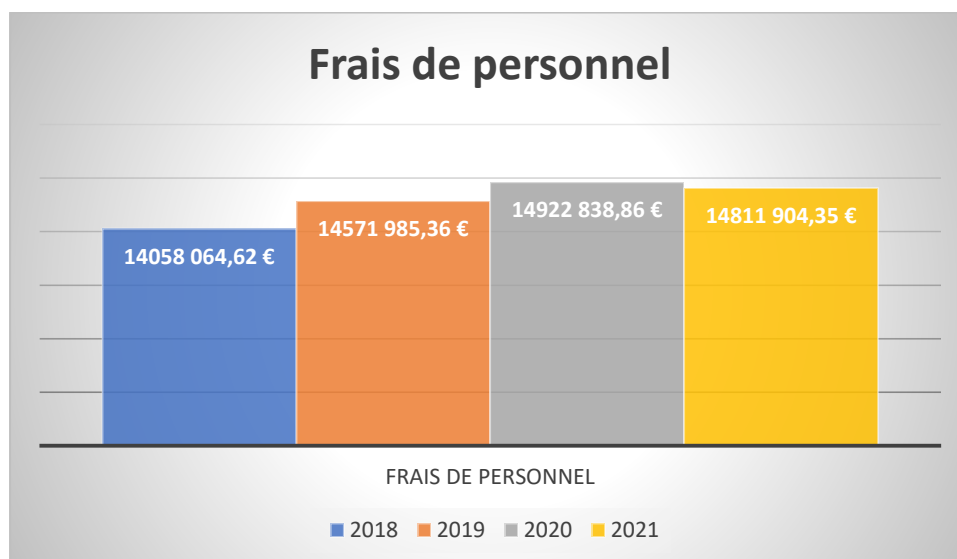
REGIME INDEMNITAIRE

- 24 agents de la Police Municipale qui ne peuvent percevoir l'IFSE, perçoivent mensuellement (Décembre 2021) 6.371,14 € d'I.A.T.
- 256 agents titulaires ont perçu l'IFSE en 2021 pour un montant mensuel (Décembre 2021) de 115.667,22 €.
- 25 agents non titulaires ont perçu l'IFSE en 2021 pour un montant mensuel (Décembre 2021) de 12.732,37 €.

Titres Restaurant

- 45.187 titres restaurant ont été distribués à 256 agents pour l'année 2021 pour une valeur faciale de 7 €.

b. Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,65 % entre 2018 et 2019 (dont 2,05 % en moyenne de GVT) et de 2,41 % entre 2019 et 2020 (dont 1,7 % en moyenne de GVT)

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Elles ont diminué de 0,74 % en 2021 par rapport à 2020, sous le double effet de :

Publié le 11/03/2022

- La maîtrise des heures supplémentaires
- La permutabilité des postes existants en lieu et place des recrutements externes lors des départs pour mutation, retraite...

c. La durée effective du travail

Le respect de la loi des 1607 heures a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le temps de travail est fixé à 37 heures par semaine, réparties comme suit :

- 8 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h du Lundi au Jeudi et 8 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30 le vendredi

Ou

- 8h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30 du Lundi au Jeudi et 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h le vendredi.

Cependant, certains services comme l'animation ou le service entretien ont leur planning annualisé. Le temps de travail des agents est de 35 h par semaine. Ils ne peuvent donc pas bénéficier des 12 jours d'ARTT annuels.

Les agents bénéficient de 12 jours d'ARTT et 27 jours de congé annuel (à temps complet), dont un est obligatoirement utilisé pour le lundi de Pentecôte. Avec le retour aux 1.607 heures, les agents ne peuvent plus bénéficier de congés d'ancienneté (obligation légale)

d. Evolution prévisionnelle pour 2022

L'année 2022 annonce :

- La mise en place du télétravail a été approuvée par les membres du Comité Technique le 4 Novembre 2021 et par le CHSCT du 6 Décembre 2021. Le Conseil Municipal a validé le principe du télétravail lors de sa séance du 16 décembre 2021. Il est désormais opérationnel depuis le 01 Janvier 2022.

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) a été approuvé par les membres du Comité Technique en date du 4 Novembre 2021. Il permet aux agents de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, de qualification pour les moins diplômés et de reconversion en cas de prévention d'une inaptitude physique. Le Conseil Municipal en a validé le principe lors de sa séance du 16 décembre 2021.

- Les élections professionnelles relatives aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), au Comité Social Territorial (CST) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP) se dérouleront le 8 Décembre 2022.

- Il a été lancé une campagne de déprécarisation des emplois depuis le 1^{er} Janvier 2022. Le nombre d'agent à temps non complet a diminué de moitié (33 agents en 2021 à 17 en 2022).

- Les prochains entretiens professionnels se feront de façon dématérialisée via le logiciel CIRIL.

Comme les années précédentes, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques ou dans le remplacement d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite.

Au-delà du Glissement Technicité Vieillesse, les charges de personnel pourront être affectées par la revalorisation réglementaire du Régime Indemnitaire (RIFSEEP).

Par contre, il n'est pas prévu de hausse du point d'indice.

Il convient de noter que les charges versées sur les salaires, la médecine professionnelle, la formation des agents, les reconstitutions de carrière dues à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), ne peuvent pas être maîtrisables par la collectivité.

AR Préfecture
083 218301075 - 20220318 - DTG 10302011 - DE
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

D. La structure de la dette

a. Evolution de l'encours de dette

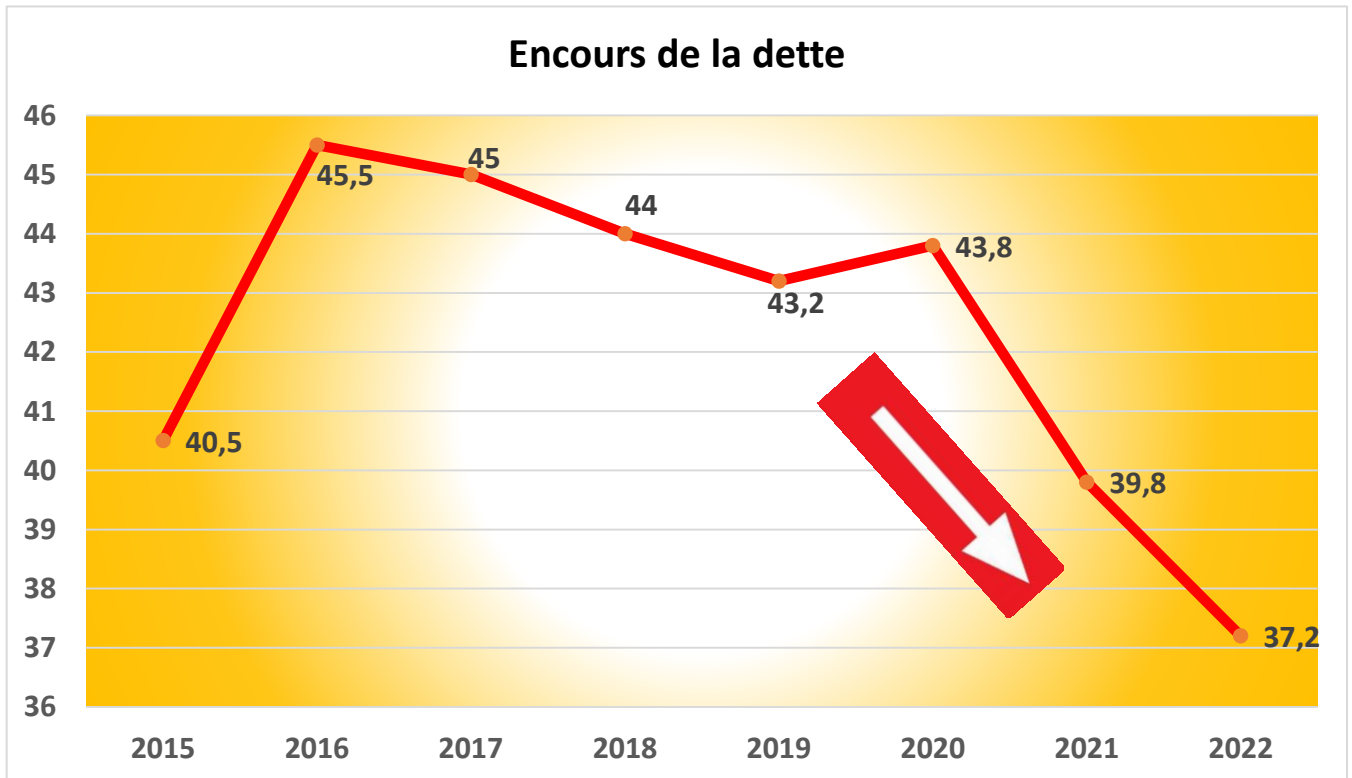
La soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de sa situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures, est celui de la capacité de désendettement.

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

L'encours global de la dette de notre collectivité a évolué de la façon suivante :

- Au 31 décembre 2015 : 40 540 246,09 €
- Au 31 décembre 2016 : 45 484 609,19 €
- Au 31 décembre 2017 : 44 984 388,37 €
- Au 31 décembre 2018 : 43 997 590,42 €
- Au 31 décembre 2019 : 43 198 459,32 €
- Au 31 décembre 2020 : 43 862 167,70 €
- Au 31 décembre 2021 : 39 826 359,51 €

Il est envisagé un recours à l'emprunt de 1,5 M€ en 2022, ce qui portera l'encours global de la dette à 37 232 549,85 € au 31 décembre 2022.



b. Un désendettement conséquent en 2021

AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu L'absence totale de recours à l'emprunt sur l'exercice 2021 a permis d'accentuer considérablement le désendettement

Publié le 11/03/2022

de la collectivité.

L'absence totale de recours à l'emprunt sur l'exercice 2021 a permis d'accentuer considérablement le désendettement de la collectivité.

L'encours de dette a diminué de 12,52 % depuis son niveau de 2016, soit -5,7 M€.

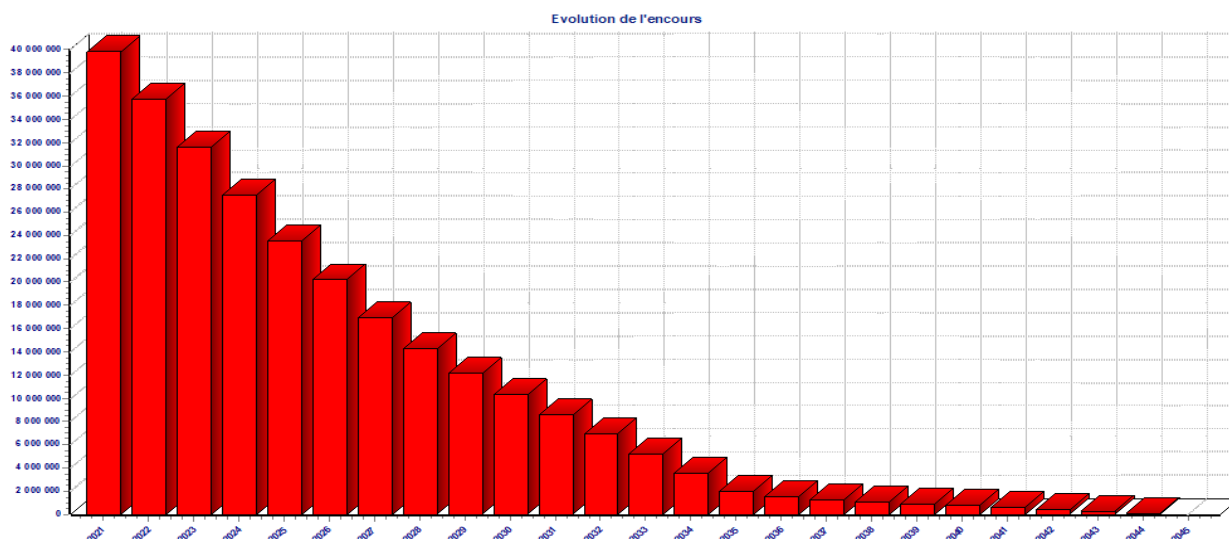
c. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette, à épargne brute constante : c'est un outil de mesure de solvabilité financière des collectivités.

Ce ratio doit être le plus proche possible de 0, sachant que 12 ans constituent le seuil critique au-delà duquel la solvabilité de la collectivité est remise en cause.

A fin 2021, la capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 5,24 ans (contre 8,6 ans à fin 2019 et 7 ans à fin 2020), tel que l'indique le tableau mentionné dans l'analyse rétrospective précédente. Ce qui signifie que si nous affectons la totalité de notre épargne brute au remboursement de l'encours de dette, nous absorberions la totalité de notre endettement en 5,24 ans.

d. La projection de l'extinction de la dette



II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMBRES

A. Le contexte actuel et rétrospectif

Depuis 2015, le Centre Nautique Les Issambres a repris en gestion l'ensemble des prestations nautiques (voile scolaire, stages multi sports/nautiques, centre de loisirs) proposées sur le territoire de la commune.

L'ensemble des activités proposées comprennent des activités commerciales retracées dans le budget annexe du « SPIC » et des activités en faveur de la jeunesse roquebrunoise intégrées dans le budget principal de la ville.

La répartition s'effectue ainsi :

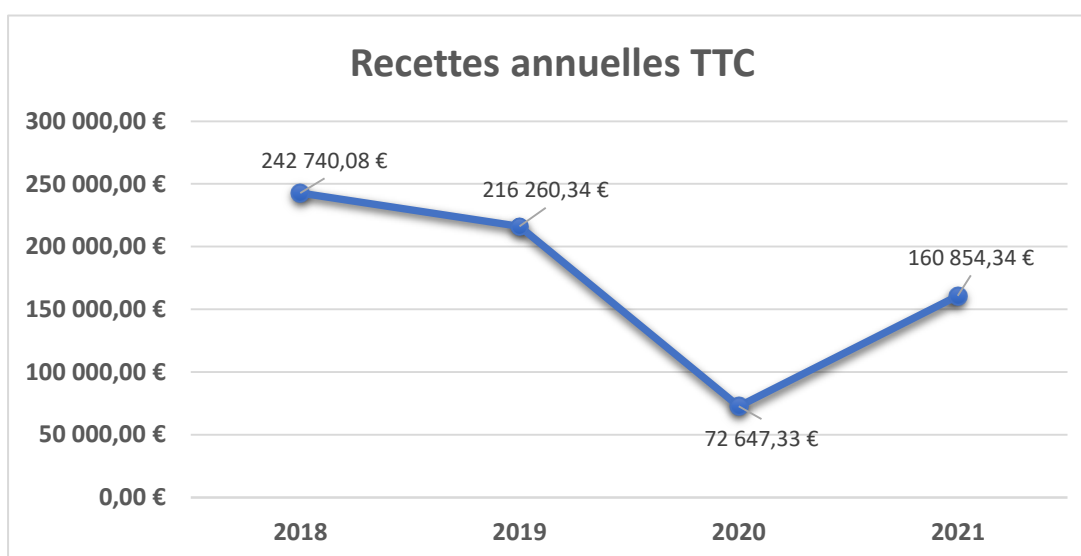
- **Les activités municipales de Roquebrune-sur-Argens intégrées au budget Ville (non payantes)**
 - Stages sports détente et multisports dont la voile, le kayak et le paddle
 - Les accueils de loisirs pour la découverte de la voile (période de vacances scolaires)
 - La voile scolaire (CM2 : initiation à la voile).

Les activités commerciales gérées par le SPIC Centre Nautique (payantes)

- Les groupes scolaires des communes avoisinantes (Puget sur Argens - Draguignan - Plan de la Tour – Sainte Maxime)
- Les groupes scolaires issus de Savoie et hébergés au centre de vacances des Myrtes
- Les groupes de colonies de vacances
- Les cours particuliers
- Les stages de voile tout public
- Les locations de bateaux, kayaks et de planches à voile
- La cale de mise à l'eau

L'ensemble des prestations payantes ont généré les recettes suivantes (TTC) sur le budget annexe du SPIC :

2018	2019	2020	2021
242 740.08 €	216 260.34 €	72 647.33 €	160 854.34 €



Après un début de saison très perturbé par le confinement et les restrictions en matière de pratique sportive nautique, le centre nautique a connu un été très satisfaisant.

Avec un taux de remplissage de 90 % et près de 600 stagiaires accueillis, les stages d'été ont connu un vif engouement. La location de matériels a également remporté un réel succès avec plus de 1 300 heures ainsi que les cours particuliers avec près de 120 heures.

Outre les activités touristiques, le centre nautique continue d'accueillir les groupes scolaires et collèges des communes avoisinantes (Draguignan - Puget sur Argens, etc....).

L'ensemble de ces prestations payantes a représenté 160 854,34 € pour l'année 2021.

Des recettes qui permettront de présenter un bilan comptable du SPIC positif cette saison et ce avec une organisation qui a permis de faire cohabiter les activités touristiques et communales en toute sécurité sur l'eau et à terre (vestiaires).

Les dépenses ont évolué de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	38 083,78 €	32 002,53 €	17 722,93 €	31 120.83 €
Charges de personnel	171 508,51 €	160 492,62 €	93 574,94 €	112 625.00 €

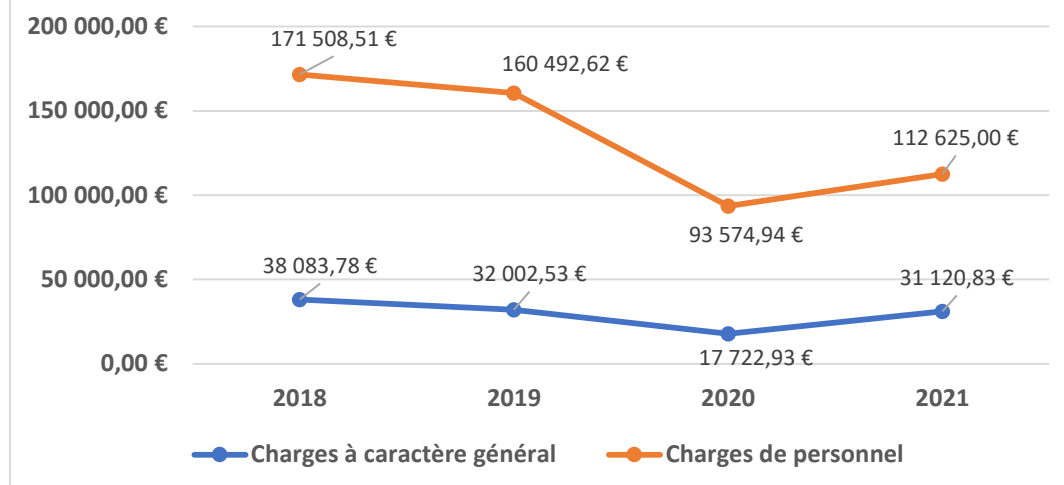
AR Prefecture

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

Dépenses de fonctionnement



B. Les ressources humaines

Le personnel intervenant au centre nautique pour l'année 2021 est composé de :

- 1 Directeur
- 2 agents BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) rémunérés sur le budget du SPIC Centre Nautique les Issambres en Contrat à Durée Indéterminée
- 1 éducateur territorial des activités sportives à hauteur de 60 % maximum du temps de travail
- Pour la période estivale :
 - 2 postes d'aide moniteur, 2 postes d'agent d'accueil, 5 postes de moniteurs de voile

C. Les orientations 2022

Poursuivre et pérenniser en 2022 l'organisation mise en place en 2021 qui a permis à la fois de répondre aux attentes touristiques mais aussi de continuer à offrir aux jeunes roquebrunois inscrits en accueil collectif de mineurs un panel d'activités nautiques divers.

Elargir la période d'ouverture du centre nautique en début de saison aux scolaires de la commune (mars) afin de permettre une meilleure répartition du nombre de groupes accueillis notamment en avril / mai et juin où l'utilisation des vestiaires et du matériel nautique devient problématique pour répondre à toutes les demandes.

Commencer à proposer l'activité « WingFoil » qui est actuellement très en vogue dans le monde de la voile.

B. L'OFFICE DE TOURISME

A. Rétrospective 2021

a. Fréquentation des points d'accueil

Les chiffres clés :

37 203 visiteurs renseignés par l'Office de Tourisme

+ 17.84% par rapport à 2020

- 18.35% par rapport à 2019

AR Prefecture
 083 24 82 10 75 (20220310 DEL 0310203211 DE
 Reçu le 11/03/2022
 Publié le 03/07/2022

Le niveau atteint en 2019 se retrouve dans l'analyse des mois de juillet et août puisque la fréquentation estivale enregistre une augmentation de 11%. Par contre, le reste de l'année reste à un niveau inférieur. La fréquentation estivale a été principalement française avec une hausse de 6% comparée à 2019. Sur l'année, la clientèle française est en recul de 4,60% par rapport à 2019 et en progression de 16% par rapport à 2020. PACA, Ile de France, Auvergne Rhône Alpes sont les principales régions émettrices en 2021. Toutes les régions sont en perte de vitesse à l'exception de l'Ile de France qui affiche une forte progression sur l'année (hors juillet-août).

Concernant les étrangers, entre 2019 et 2021, nous enregistrons une baisse de 37.95%. Mais les chiffres sont très différents d'une nationalité à l'autre et d'une période à une autre depuis 2020. La Belgique, les Pays-Bas et la Suisse restent des clientèles fidèles malgré la pandémie.

En résumé, des mois de juillet, août et décembre avec une très belle fréquentation et même supérieure à 2019, avec une forte présence des Français qui compense la baisse de la fréquentation touristique étrangère. Par contre, un mois de septembre très décevant, en baisse de fréquentation très significative en comparaison avec 2019 mais aussi avec 2020... La clientèle étrangère manque cruellement sur l'arrière-saison. A noter, une progression sur les vacances de la Toussaint.

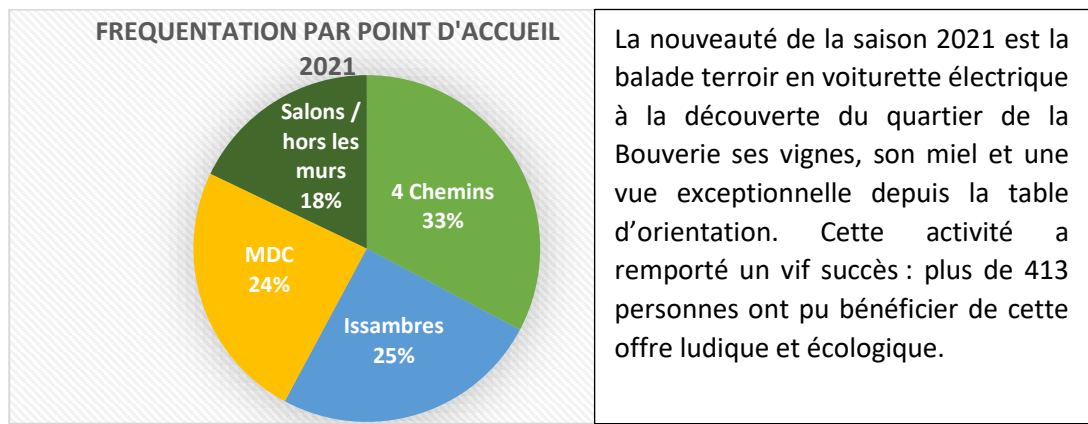
La motivation des demandes des touristes concerne principalement l'offre de loisirs (les activités nautiques, les randonnées...), les animations et l'offre terroir. A peine 9% des demandes concernent l'hébergement.

On peut noter une fréquentation assez stable et équilibrée entre les différents points d'accueil. Seule la Maison du Chocolat et du Cacao enregistre une forte baisse qui s'explique par l'absence de la clientèle groupes (autocaristes, TO ou associations...).

Focus sur l'accueil du bureau d'informations des Issambres :

Suite au déménagement des Issambres, la fréquentation de l'OT est en progression entre 2020 et 2021. Ce qui s'explique par une demande de renseignements de la clientèle locale qui a doublé. En revanche, si nous comparons à 2019, l'OT a perdu 5% de sa clientèle.

La stratégie de développer l'accueil hors les murs a été payante puisque depuis 2019, on enregistre une progression de pratiquement 100%. Ce mode d'accueil restera pour 2022 notre priorité.



La nouveauté de la saison 2021 est la balade terroir en voiturette électrique à la découverte du quartier de la Bouverie ses vignes, son miel et une vue exceptionnelle depuis la table d'orientation. Cette activité a remporté un vif succès : plus de 413 personnes ont pu bénéficier de cette offre ludique et écologique.

b. Fréquentation de la destination

Données Flux Vision du 01/01/21 au 31/10/21

Du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, le territoire a comptabilisé 5 725 900 nuitées touristiques, soit une augmentation de 29.84% par rapport à l'ensemble de l'année 2020.

La nouveauté de la saison 2021 et la balade du terroir en voiturette électrique à la découverte du quartier de la Bouverie ses vignes, son miel et une vue exceptionnelle depuis la table d'orientation. Cette activité a remporté un vif succès plus de 413 personnes ont pu bénéficier de cette offre ludique et écologique.

4 098 300 nuitées françaises et 1 627 600 nuitées étrangères.

Alors que les étrangers représentaient 23% en 2020, ils ont représenté 28.42% en 2021, soit une légère augmentation, qui reste en deçà des données de 2019 (35% de nuitées étrangères).

083 218201075 10820310 DEF 0310
Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

Taxe de séjour (situation au 31 décembre 2021)

TAXE DE SEJOUR PERCUE	TOTAL avec opérateurs numériques		
	TS avec taxe additionnelle	Taxe additionnelle	TS sans taxe additionnelle
2018	492 955€	44 814€	448 140€
2019	554 426€	50 402€	504 023€
2020	884 343€	80 394€	803 948€
2021	872 876€	89 294€	783 584€

En 2021, 783 584€ de taxes de séjour (taxe additionnelle déduite) ont été enregistrés comptablement. Il convient de déduire la part dévolue à Esterel Cote d'azur (29 612 euros) et les frais bancaire (268.11 euros) soit 756 703 euros. Ce chiffre en baisse par rapport à 2020 est à nuancer. En effet, l'année 2020 comportait des impayés de 2019 (opérateurs numériques + particuliers). Ainsi, bien qu'affichée à un montant inférieur à 2021, nous avons en réalité enregistré pour cette année encore, une augmentation des recettes de la taxe de séjour de 11.51%.

c. Ressources Humaines

Effectifs permanents de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2021

Les effectifs permanents se composent ainsi :

- 2 personnes de Direction
- 4 personnes à la gestion administrative (2 temps complets et 2 temps partiels)
- 3 personnes dédiées à la promotion et à la communication
- 5 personnes aux accueils des sites
- 1 personne affectée au classement de l'OT

Effectifs saisonniers de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2021

Durant l'année 2021 il a été recruté 5 agents saisonniers sur les missions de « conseiller en séjour »

L'effectif de l'EPIC Office de Tourisme au 31 décembre 2021 est de 15.20 équivalents temps plein.

Il a été comptabilisé 90 jours d'arrêts maladies.

d. Commercialisation

Les chiffres 2020-2021

Catégories	Total TTC 2020	TOTAL TTC 2021
Ventes Boutique	29 688.51 €	52 188.73 €
Production OT (balades)	7 449,42 €	9 719.94 €
Service Pros (Classement)	16 845,00 €	39 496.75 €
Commissions Tiers	1 847,04 €	919.07 €
Régie Pub	16 044,60 €	16 550 €
CA TTC TOTAL	71 874.57 €	118 871.49 €

Soit une augmentation de plus de 65% du chiffre d'affaires.

AR Prefecture
B. Perspectives et plan d'actions prévisionnel 2022

083-218301075-20220310-DEL0310202211-DE

Reçu le 11/03/2022
Publié le 11/03/2022

a. Enjeux 2022

- Adapter l'offre touristique aux nouveaux comportements des touristes post-covid
- Développer la fréquentation sur les ailes de saison par une clientèle locale et internationale
- Maintenir la fréquentation de la clientèle française
- Retrouver une fréquentation de la clientèle étrangère à minima au même niveau que 2019
- Faire face à une concurrence exacerbée pour la saison 2022 suite à la réouverture de l'ensemble des frontières

b. Les grands axes 2022

- Axe 1 : Affirmer l'engagement de Roquebrune-sur-Argens Tourisme dans une démarche éco-responsable et de tourisme durable, en valorisant l'offre nature, une mobilité douce, un tourisme 4 saisons et la qualification de l'offre
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité de la destination Roquebrune-sur-Argens Tourisme auprès des clientèles régionales, françaises et européennes
- Axe 3 : Développer une stratégie d'accueil et de diffusion de l'information par la mise en place d'outils d'accueil numérique, la refonte du site internet et développer l'accueil hors les murs
- Axe 4 : Repositionner une stratégie de commercialisation de la destination post-covid
- Axe 5 : Renforcer l'observation de l'activité touristique du territoire pour une meilleure gestion des flux et optimiser la taxe de séjour

C. Evolution de la situation financière

a. Les dépenses de fonctionnement

Pour 2022, les dépenses réelles devraient évoluer d'environ 25 %, compte tenu de la prise en charge de dépenses nouvelles, telles que la maintenance des copieurs achetés en 2021 et la location de la voiturette électrique pour les balades du terroir.

b. Les dépenses d'investissement

En 2022, des crédits seront prévus en prévision d'achat d'équipements dans le cadre du déplacement du siège de l'Office du Tourisme en centre-ville.

c. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteront de 16 % sous l'effet :

- d'une progression attendue des ventes boutiques
- d'une progression de la taxe de séjour
- d'une participation de la ville via les droits de mutation plus conséquente pour couvrir les charges nouvelles

C. LES CAVEAUX

Le budget des caveaux ne présente aucune évolution significative, aucune charge de personnel ou de gestion : il est simplement prévu la vente des caveaux restants, en recettes.

Courant 2021, 4 caveaux ont été vendus, ce qui porte le stock restant à 6.

Ce budget fait l'objet d'un budget annexe en raison de l'assujettissement de l'activité à la TVA.